Sécurité routière : les actions des maires Vesoul – 4 décembre 2012



Schéma global d'aménagement de la traversée de Port-sur-Saône

communauté de communes La Saône Jolie

M. Jacques LALLEMAND

Président de la communauté de communes La Saône Jolie







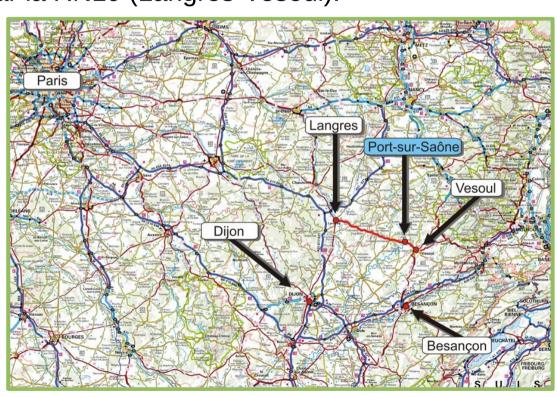
Sommaire

- Situation
- La commune
- Contexte et objectifs de l'étude
- La démarche d'étude
- Diagnostic
- Les principes d'aménagement
- Le choix d'un maître d'œuvre
- Déroulement de l'étude
- Où en est-on aujourd'hui?
- Concertation en cours
- Suite de l'étude...



Situation

- Port-sur-Saône, commune de 3100 habitants.
- Chef-lieu de canton, situé au centre du département de la Haute-Saône, à environ 60 km au sud-est de Langres, 15 km au nord-ouest de Vesoul.
- Elle fait partie du bassin d'emploi et du bassin de vie de Vesoul, ainsi que de la communauté de communes « La Saône Jolie ».
- Agglomération traversée par la RN19 (Langres-Vesoul).
- Principales activités économiques :
 - tertiaire (commerces et services)
 - ✓ industrielle (notamment Eurosérum)
 - ✓ touristique, bénéficiant de l'attrait de la Saône.



La commune

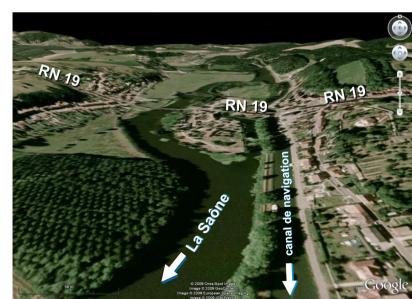
La Saône et son canal de navigation scindent en deux l'agglomération :

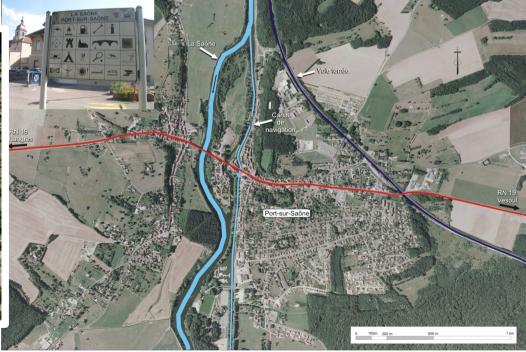
à l'est, en rive gauche, le centre historique du bourg : habitat individuel et petit collectif groupé, activités économiques (commerces ...) et services

à l'ouest, en rive droite, le hameau de Saint Valère : forte prédominance de l'habitat et présence d'une école.

Village-rue présentant un front bâti ancien le long de la R.N.19 et le long

des rives de Saône.





Contexte et objectifs de l'étude

- Profiter du projet de déviation de Port-sur-Saône pour mener une étude sur la requalification de la RN19 dans la traversée du bourg.
- Mener en partenariat avec les acteurs locaux concernés, des réflexions amont sur le devenir de la RN19 dans la traversée de Port-sur-Saône.
- Intégrer des éléments dans le dossier de DUP de la déviation.
- Établir un diagnostic et des éléments de programme permettant de faire émerger une maîtrise d'ouvrage locale pour le projet de requalification de la traversée de Port-sur-Saône.



La démarche d'étude

- Avant de s'engager dans son projet de requalification et d'aménagement de la traversée du bourg, la commune de Port-sur-Saône a souhaité :
 - ✓ s'appuyer sur les services territoriaux de l'État (DDT 70 et DREAL)
 - ✓ s'appuyer sur l'expertise technique du CETE de Lyon (AMO).
- Un premier rapport préliminaire d'étude de requalification de la RN19 dans la traversée de Port-sur-Saône a été élaboré par le CETE de Lyon :
 - ✓ pour faire un état des lieux et établir un diagnostic
 - pour définir les premiers principes d'aménagement, visant à transformer la route en rue.
- Sur cette base, un cahier des charges a été établi pour permettre le lancement d'une consultation visant à choisir un maître d'œuvre pour l'élaboration d'un Schéma global d'aménagement de la traverse
 - = document de référence pour la cohérence des phases ultérieures d'étude de conception détaillée.
- La maîtrise d'ouvrage a été déléguée de la commune à la communauté de communes « La Saône Jolie ».



Diagnostic : le bourg, sa structuration et son urbanisation

L'ambiance d'un village-rue dont on ne perçoit pas la structure urbaine : front bâti le long de la RN19 et tissu urbain pavillonnaire aéré en second

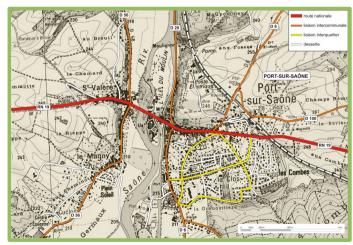
plan.

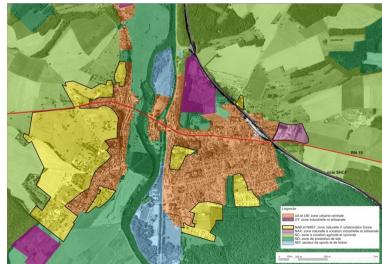


Compréhension difficile de l'organisation des déplacements.

L'importante urbanisation projetée en rive ouest renforcera la problématique

du franchissement de la Saône.







Diagnostic : le bourg, les déplacements

- Omniprésence des véhicules motorisés.
- Peu de place aujourd'hui pour les modes doux :
 - des coupures dans la continuité des cheminements piétons
 - pas d'aménagement pour les vélos dans le centre bourg



 Du stationnement anarchique au détriment des cheminements piétons.



Diagnostic : le bourg, l'accessibilité

Accessibilité difficile de la voirie et des espaces du centre-bourg, pour les personnes à mobilité réduite :

cheminements, trottoirs...

accès aux services et bâtiments publics

✓ traversées de chaussées.





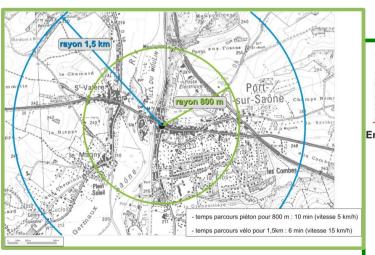


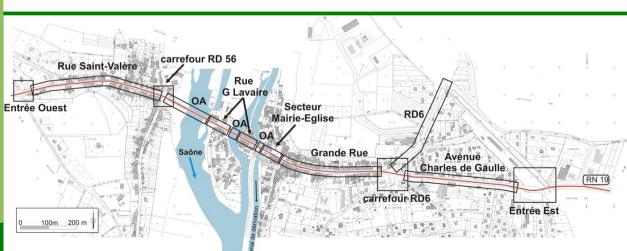




Les principes d'aménagement

- Respecter les orientations des politiques publiques en terme d'aménagement (loi LAURE, loi SRU, loi pour l'Égalité des droits et des chances..., Grenelle de l'Environnement...).
- Examiner par séquence, les différentes solutions d'aménagement possibles, avec un souci de cohérence d'ensemble.
- Choisir, point par point, la solution préférentielle.
- Arrêter les caractéristiques techniques et fixer les coûts avec une fiabilité satisfaisante.





Le choix d'un maître d'œuvre

- Procédure de consultation pour désigner un bureau d'études.
- Pour explorer et développer les différentes pistes de requalification de la traverse et d'aménagement des cheminements et espaces publics contigus, selon les objectifs et thématiques suivants :
 - donner une place importante aux modes doux : notamment en assurant et renforçant les continuités piétonnes et cyclables entre les zones d'habitat, les commerces, les services et le long de la route nationale
 - améliorer l'accessibilité de la voirie et des espaces publics
 - ✓ repenser le franchissement du val de Saône (fonctionnalités, mise en valeur patrimoniale)
 - ✓ organiser des espaces publics stratégiques (secteur mairie-église, secteur du carrefour RN19/RD6...)
 - ✓ réorganiser le stationnement
 - ✓ aménager les principaux carrefours de façon plus simple et moins routière (RN19/RD6, RN19/RD20, RN19/RD56).



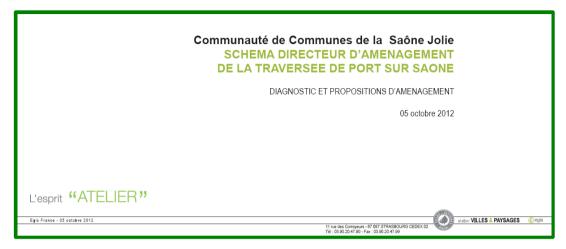
Déroulement de l'étude

- Le bureau d'études retenu est le groupement *Villes & Paysages* et *Egis*.
- La mission d'étude se déroulera en 5 phases :
 - analyse du contexte, des enjeux et des études existantes
 - études préliminaires d'aménagement, par thématiques
 - concertation
 - solution retenue
 - chiffrage sommaire et programmation des aménagements.
- L'objectif étant d'aboutir à l'élaboration d'un schéma global d'aménagement de la traverse : un document de référence pour la cohérence des phases ultérieures d'étude de conception détaillée.
- A la fin de sa prestation, le bureau d'études présentera à la population la démarche d'étude et le schéma global d'aménagement.

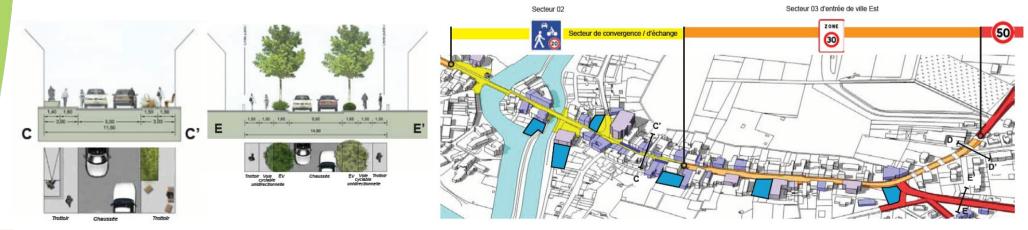


Où en est-on aujourd'hui?

Automne 2012 : finalisation des deux premières phases d'étude (analyse du contexte et études préliminaires d'aménagement).



- 2 scénarios d'aménagement proposés :
 - ✓ scénario 1, au fil de l'eau = normatif, amélioration de l'existant
 - ✓ scénario 2, déambulation, promenade = priorité aux modes doux.
- Le choix des élus se porte sur le scénario 2.



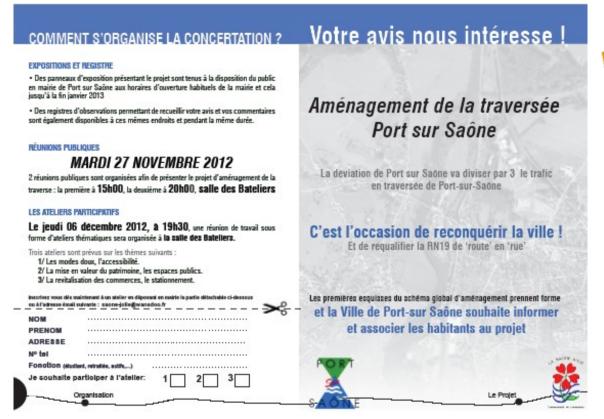
Concertation en cours

Sur la base des premières propositions, une phase de concertation est

en cours:

✓ réunions publiques

ateliers participatifs.



- Trois ateliers sont prévus sur les thèmes suivants :
 - ✓ les modes doux, l'accessibilité
 - ✓ la mise en valeur du patrimoine, les espaces publics
 - ✓ la revitalisation des commerces, le stationnement.



Suite de l'étude...

- Le dossier « diagnostic et propositions d'aménagement » sera enrichi des éléments forts issus de la phase de concertation.
- Les phases suivantes d'étude pourront ensuite se dérouler :
 - ✓ étude de la solution retenue
 - chiffrage sommaire et programmation des aménagements
 - présentation du projet final aux habitants.

